NEW BRUNSWICK

# REGIONAL ECONOMIC CONFERENCES

REGIONAL DEVELOPMENT CORPORATION

# TABLE OF CONTENTS

92-01809/

FOREWORD 1

INTRODUCTION 2

GENERAL FRAMEWORK 2

GEOGRAPHICAL AREAS 3

GETTING STARTED 3
- The Planning Committee 4

BUILDING CONSENSUS AT THE REGIONAL LEVEL 5
- Work Groups 5
- Regional Economic Conference 5

FOLLOW-UP 6
- Review by Government 6
- Cabinet Review 6
- Provincial-Regional Forum 6
- Implementation 6

FINANCING 7
- Funding the Planning Process 7
- Supporting Regional Priorities 7

**NOTE:** The information contained in this booklet is intended to serve as a guide for regions who choose to undertake an Economic Conference process. Within the general principles and framework herein described, regions may choose different paths and different terminology in organizing their consensus-building exercise.

ISBN 1-55048-224-6

## Message from the Hon. Frank McKenna
## Premier of New Brunswick

As we face the challenges of a new century, it becomes increasingly important to take stock of ourselves and to set an appropriate course for the future.

By assessing our strengths, we can define the areas on which we can build. By determining our needs, we can set our priorities. And by recognizing our opportunities, we can develop our goals.

In early 1989, the Government of New Brunswick elaborated its economic development strategy for the province as a whole, entitled **Toward 2000.** We are ready to help regions develop their own roadmaps for development, within the context of that overall plan.

We recognize that each region of New Brunswick varies, and has different needs. We also know that those with the greatest stake in a region's development – the citizens of that region – should be fully involved in any planning process. And we want to ensure on-going dialogue and consultation between government and regions.

The conference guidelines which follow address those concerns. And I believe that regions that choose to participate in this process will achieve many of their economic development goals. At the same time, they will be making a significant contribution to the overall economic development of New Brunswick.

In the spirit of cooperation and partnership, I am confident we can work together towards a bright economic future.

## Message from the Hon. Aldéa Landry
## Minister responsible for the Regional Development Corporation

Economic development as seen by our Government is about people, about us as New Brunswickers. It is about our future, our aspirations, our needs, our goals; in short, it is about our very pride and our dignity. Economic Conferences are tools designed to bring people together, consult and reach consensus on directions to be taken to attain regional goals. Embarking on the economic conference process offers regions an opportunity to generate future prosperity and growth. The input and participation of the people forms the cornerstone of the Regional Economic Conferences and their only guarantee of success.

This dynamic approach to planning should result in bringing together the various sectors of activity. Rather than having each sector working in isolation, the various interests will come together to consider the region as a whole and identify priorities to be implemented by both government and local interests.

I believe that the conference process will not only serve to establish closer ties between the regions and the government but will assist us in building a better New Brunswick for one and all. I truly believe that together we will make the difference.

# INTRODUCTION

In **Toward 2000**, its economic development strategy, the New Brunswick government committed itself to act as a catalyst and a facilitator in assisting regions define their development priorities and objectives. As a result, a process of dialogue and consensus-building within regions is proposed. This will allow all those interested in their region's development to choose appropriate social and economic directions, based on their region's strengths and needs. The government of New Brunswick will support this process and will work cooperatively with each region interested in participating.

The planning process is undertaken directly at the regional level. It includes various consultative steps which may involve the business community, labour, municipalities, local organizations, individuals, etc. In choosing to organize an economic conference, a region is committing itself to a process of deliberations, the results of which will be critical to its socio-economic future.

In addition, the region is signalling its willingness to plan its future in close cooperation with the Government of New Brunswick.

The exercise leading to an economic conference is designed to provide a region with a tool to reach consensus among its citizens on its development priorities.

# GENERAL FRAMEWORK

**Toward 2000** identifies sectors with growth potential in the next decade. At the heart of the strategy are six basic thrusts, around which government efforts in economic development are based. These thrusts will form the framework for government participation in the consultation exercise for regions undertaking the economic conference planning process.

In identifying its development base and directions, a region should consider the principles outlined in **Toward 2000.** These principles could serve as a means of generating discussion throughout the conference process.

Described more fully in the **Toward 2000** document, the overall objectives of the strategy are:

- Invest in our people and their readiness for the economy of the future.
- Actively promote entrepreneurship and small business development.
- Strengthen our infrastructure and achieve the best-possible climate in which to invest.
- Preserve and enhance our environment and natural resources.
- Achieve equity in regional economic development efforts.
- Recognize our distinctive New Brunswick identity and project it to the rest of the world.

## GEOGRAPHICAL AREAS

For conference purposes, regions will consist of the geographical areas served by existing regional economic development commissions (industrial commissions).

There will be enough flexibility to accommodate two regions wishing to organize a single process in a larger geographical area.

Where a region includes a large city, the process should be divided into two streams, urban and rural. This will ensure that both exercises in priority-setting will be brought forward to government.

## GETTING STARTED

To initiate the process, a region indicates its interest to the Regional Development Corporation. An officer will be assigned to liaise with the proponents, further explain the process and assist in the early stages of preparation.

While the path chosen leading to a conference may vary from region to region, the following will serve as a guide.

Individuals or agencies interested in organizing an economic conference in their region should begin by recruiting support at the regional level. This may include municipalities, leaders in the various sectors (e.g. fisheries, forestry, manufacturing, etc.) and Members of the Legislative Assembly.

Once interest is confirmed, a formal request to enter into the conference planning process should be sent to:

***Assistant General Manager - Economic Conferences***
***Regional Development Corporation (RDC)***
***P.O. Box 428***
***Fredericton, N.B.***
***E3B 5R4***
***Tel: 453-2277***

Once the formal request is received, an officer from the RDC will be assigned to discuss the process and assist in the start-up planning.

Initially, organizers should arrange for participation and input from such diverse groups as the municipalities, the business community, other interest groups, associations, universities and colleges, etc.. This will help in identifying the region's development concerns. There are no set rules or procedures; each region can set up the process, as it sees fit, within this general framework.

There are some basic steps that should be followed to ensure that all participants are well aware of how to proceed, and that broad-based input can be received from every sector. It is important to set up an organization that will lead the region in identifying and agreeing on its priorities. The need for a planning committee, work groups in each economic sector, and a regional priority-setting exercise, should all be addressed by the organizers in making decisions about the process they will follow.

## The Planning Committee

Establishing an active and energetic planning committee is essential to mobilizing the conference process. Committee members should have two major functions: one is to serve on the committee and to make decisions on the conference; the other is to act as ambassadors of the process. Committee members will be responsible for generating interest among their colleagues, and for interpreting decisions of the planning committee.

a) ***Membership of the Planning Committee***

The Planning Committee could include representation from each sector of economic activity as well as from the various agencies in the region. In order to provide maximum input on the Committee and to insure that in the eyes of the public, the Committee gives everyone an equal opportunity, it is strongly suggested that sectors and agencies be each assigned only one seat on the Committee. The Committee could also include representation from municipalities and local service districts, selected to represent the various zones within the region.

The conference process is an opportunity for the citizens of a region to focus on a grass roots priority setting exercise. Should a region choose to invite provincial and/or federal elected officials to serve on the Planning Committee, it should only be in the capacity of non-voting members.

Committee membership could then include: 1) sectors of activity 2) agencies 3) municipalities/local service districts 4) RDC liaison officer (resource person) 5) optional: federal/provincial elected officials (non-voting).

b) ***Mandate of the Planning Committee***

The committee will first define the steps to be followed leading to the conference in their particular region.

The committee may set up sub-committees to deal with general coordinative tasks, or other relevant issues.

The committee should also develop, at the outset, a list of criteria for planning and decision-making during the process. The criteria can serve to guide the various work groups in order to ensure that priorities are established within a common framework. It is imperative that everyone understand the framework and the criteria from the outset.

Criteria that can be developed by the committee, for decision-making on priorities, could include but not be limited to:

- Impact on long-term employment
- Feasibility
- Financial contribution of the region
- Relationship with **Toward 2000**

It is important for the Planning Committee to have a clear definition of the focus of their process from the beginning and to be able to communicate it to others (work groups, public, etc.)

Equally, the committee should bear in mind the provincial government's commitment to the process, and to the fullest degree possible, keep the dialogue focused on the six elements identified in **Toward 2000.**

The committee should also develop a timetable of the process, solicit support (financial, or "in-kind" contributions), and make provision for budget planning and expenditure controls.

# BUILDING CONSENSUS AT THE REGIONAL LEVEL

## Work Groups

Based on the structure detailed by the Planning Committee, work groups could be set up in each relevant sector (e.g. tourism, forestry, etc.). These groups could review the existing strategies at the regional and provincial levels. They should determine whether these still apply and recommend, if needed, updates or any new research required in order to have a sound understanding of the sector. Each work group should look at where their sector now stands and where it should be going. If they see a need for a particular project that would contribute to the sector's strategy, the project should be clearly developed respecting the criteria outlined by the Planning Committee.

The work groups constitute the first step in the region's participation in shaping its own destiny. Each group must reach consensus on the priorities within its area of responsibility.

There can be as many work groups as the region decides.

The time required of the work groups to complete their tasks will vary. The Planning Committee should allow work groups sufficient time to complete the analysis and consensus-building exercise.

## Regional Economic Conference

Once the work groups have each identified the focus of development in their respective sectors, it is then time for the region to take on a broader perspective. It is not sufficient to plan in isolation; all sectors have to be brought together to produce an overall picture of the region's priorities.

Reviewing the development priorities of each sector, and reaching a broader consensus on the region as a whole, would be the focus of a dynamic regional economic conference. A region may decide however that the priority-setting exercise will be handled by the Planning Committee. It should be clear to all work groups before they begin to meet how their priorities will be handled at the next phase.

Should regional priorities be decided by the Planning Committee, the process will be shorter, but it will involve fewer people in the decision-making of the region. Priorities should be selected on the basis of the pre-established criteria.

Should priorities be decided at a regional economic conference, the process will take longer. However, there will be more direct involvement of the population in the debate leading to agreement on the priorities. Should this avenue be chosen, it will be essential to identify, at the outset of the process, the method by which voting delegates will be selected for the priority-setting exercise. Voting should be based on the pre-established criteria.

# FOLLOW-UP

## Review by Government

After the regional priorities are established, the Planning Committee will decide how many of the priorities will be forwarded to the provincial government. The proposals will then be sent to the RDC.

The Corporation will coordinate the government's review in consultation with the various departments concerned. Corporation staff will remain in contact with the region.

## Cabinet Review

Cabinet will review and study closely the priorities received. While government is interested in meeting all the needs of the region, it ultimately may not be able to accept all the region's priorities, due to fiscal realities. The financial capacity of government will continue to be a significant element in the decision-making process.

The region's priorities will all be reviewed on an equal level once they reach Cabinet, on the basis that the priorities that have come forward from the consensus-building process are desirable and important to the region.

For each of the priorities, Cabinet may decide one of the following:

- provide financial support through regular government programs and services
- seek support from existing federal-provincial sector agreements already in place
- pursue support through negotiations for a special federal-provincial agreement
- provide policy support for non-finance related initiatives
- provide no support

## Provincial-Regional Forum

Following Cabinet's review of the region's priorities, a forum will be held in the region.

This forum could provide an opportunity for members of Cabinet and representatives of the region to meet, discuss the results of Cabinet's review, and share views. As part of the consensus-building exercise, this step of the process will provide an opportunity to discuss publicly the region's development efforts.

## Implementation

The follow-up to the Provincial-Regional Forum will be handled by the relevant departments. The Regional Development Corporation will continue to act as liaison with the region in monitoring the implementation process.

# FINANCING

The provincial government will provide financial support to regions that choose to participate in this process. Funding will be provided at the planning stage and, where feasible, in the final implementation of priorities. Equally, a region that decides to engage in this process of self-determination must also accept responsibility for the financial implications of its decisions.

## Funding the Planning Process

The provincial government will provide the Planning Committee with 1/3 of the approved costs for the planning process. Contributions from other sources will be required and may include: in-kind contributions, financial support from municipalities, private or corporate involvement, federal government support or other sources.

## Supporting Regional Priorities

As previously indicated, the region's priorities will be reviewed by Cabinet to determine the availability of funds and services required to support the regional effort. Subsequent support will be primarily directed at those initiatives that fall within the framework of the economic development strategy, **Toward 2000.** However, major infrastructure projects in the health, education, transportation and municipal fields will not be eligible for support by government through the conference process. These services are considered basic and essential for all New Brunswickers. The government remains committed to providing such services, throughout the province, within the parameters of its current programs and plans.

Government efforts in meeting the region's priorities will also focus primarily on those initiatives that will have long-term impact on the region, without requiring on-going government contributions to operating costs.

It is expected that the conference process will not only identify development thrusts, but may also propose specific projects. In such instances, project proponents will be expected to indicate the level to which they will contribute to the project and identify efforts undertaken to obtain outside funding.

Individuals or companies are still entitled to apply directly for assistance under on-going government programs.

REGIONAL ECONOMIC CONFERENCE

# FLOW CHART

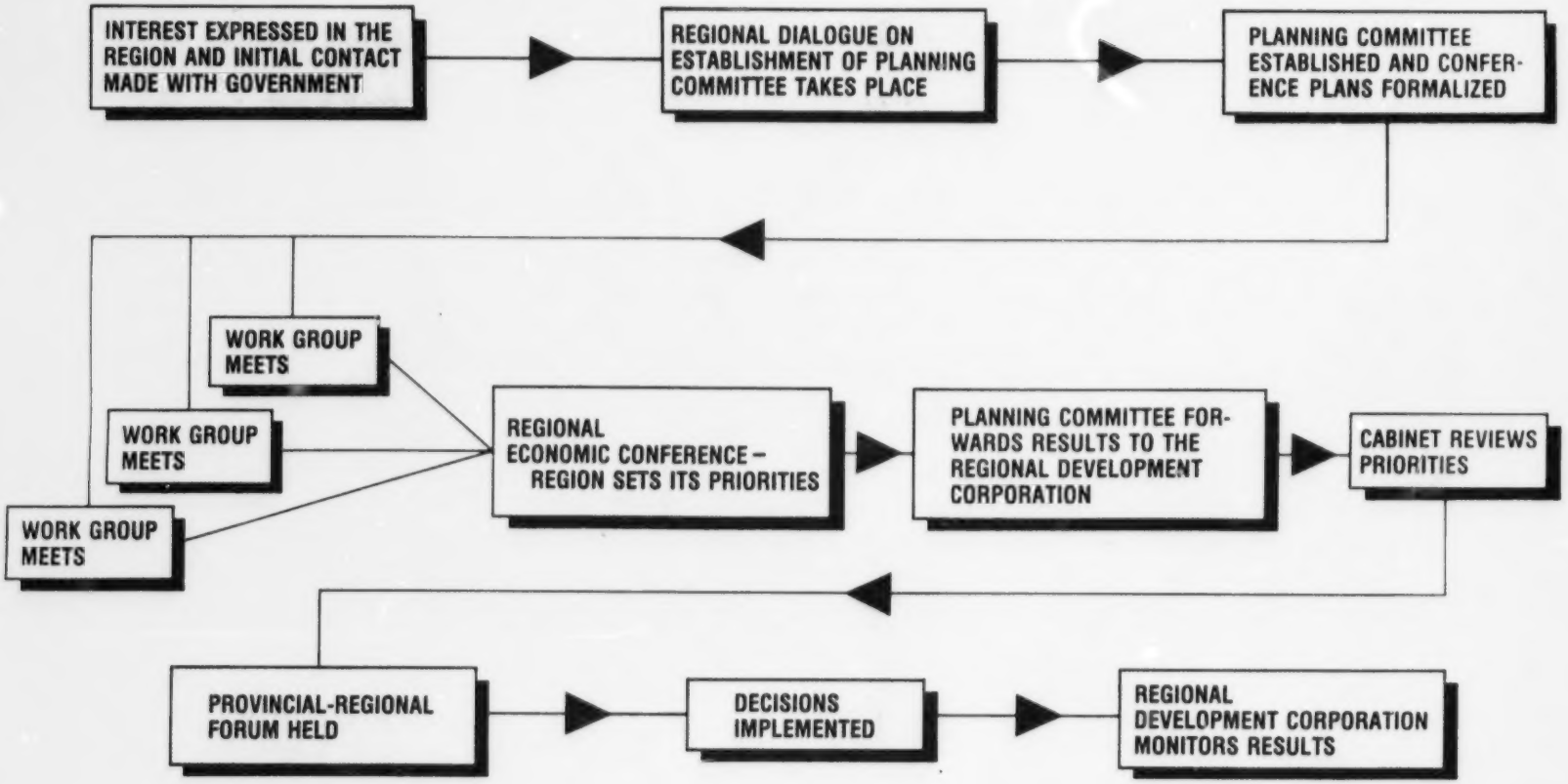

NOUVEAU-BRUNSWICK

# CONFÉRENCES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

# TABLE DES MATIÈRES


AVANT-PROPOS 1

INTRODUCTION 2

CADRE GÉNÉRAL 2

TERRITOIRES 3

DÉCLENCHEMENT DU PROCESSUS 3
- Comité de planification 4

LA CONCERTATION RÉGIONALE 5
- Groupes de travail 5
- Conférence économique régionale 5

LE SUIVI 6
- Examen par le gouvernement 6
- Examen par le Cabinet 6
- Forum provincial-régional 6
- Mise en oeuvre 6

FINANCEMENT 7
- Contribution au processus de planification 7
- Soutien financier des priorités régionales 7


**NOTEZ BIEN:** Les renseignements que contient la présente brochure pourront guider les régions qui décident d'entamer le processus menant à une conférence économique. En tenant compte des principes et du cadre général énoncés dans le présent document, les régions peuvent retenir différents cheminements ou une terminologie distincte dans l'organisation de leurs efforts de recherche d'un consensus.

ISBN 1-55048-224-6

## Message de l'honorable Frank McKenna premier ministre du Nouveau-Brunswick

Pour relever les défis du nouveau siècle qui s'en vient, il importe de plus en plus de faire le bilan et de mettre le cap sur l'avenir que nous voulons pour nous-mêmes.

L'évaluation de nos points forts nous permettra de cerner les secteurs sur lesquels nous pouvons bâtir. La délimitation de nos besoins nous permettra d'établir nos priorités. La reconnaissance de nos possibilités nous permettra de mener à bien nos objectifs.

Au début de 1989, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a élaboré sa stratégie de développement économique, intitulée **Vers l'an 2000,** pour l'ensemble de la province. Nous sommes prêts à aider les régions à dresser leurs propres plans de développement, dans le contexte du plan d'ensemble.

Nous reconnaissons que chaque région du Nouveau-Brunswick est distincte et a des besoins différents. Nous savons aussi que les personnes les plus touchées par le développement d'une région – ceux et celles qui y vivent – doivent participer pleinement au processus de planification. Nous voulons assurer une consultation et un dialogue soutenus entre le gouvernement et les régions.

Les présentes lignes directrices de conférence visent de telles préoccupations. J'estime que les régions qui choisissent de participer au processus réaliseront bon nombre de leurs buts en matière de développement économique. Par la même occasion, elles apporteront une contribution importante au développement économique global du Nouveau-Brunswick.

Je suis convaincu que, dans un esprit de coopération et de partenariat, nous pouvons travailler ensemble en vue d'un avenir économique prometteur.

## Message de l'honorable Aldéa Landry Ministre responsable de la Société d'aménagement régional

Le développement économique, tel que le perçoit notre gouvernement, est une question de gens, de nous tous en tant que Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. Il s'agit de notre avenir, de nos aspirations, de nos besoins, de nos buts. Bref, il y va de notre fierté et de notre dignité. Les conférences économiques sont un outil visant la concertation, la consultation et la recherche de consensus quant aux orientations à prendre pour réaliser les buts des régions. Le fait d'entamer le processus menant à une conférence économique offre aux régions une occasion de susciter une prospérité et un essor pour l'avenir. L'apport et la participation des gens sont la pierre angulaire des conférences économiques régionales et leur seule garantie de succès.

Cette approche dynamique à la planification favorise le rapprochement des intervenants des différents secteurs d'activités. Plutôt que d'avoir chaque secteur oeuvrer de façon isolée, les nombreux intérêts se regroupent pour considérer la région dans son ensemble et identifier les actions à être poursuivies par le gouvernement et les intérêts locaux.

J'estime que le processus menant aux conférences servira à rapprocher les régions et le gouvernement, tout en nous aidant à bâtir un meilleur Nouveau-Brunswick pour nos concitoyens et concitoyennes. Je suis convaincue que, ensemble, nous ferons la différence.

# INTRODUCTION

Dans sa stratégie de développement économique **Vers l'an 2000,** le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à assumer le rôle de catalyseur et de guide pour aider les régions à définir leurs objectifs et priorités en matière de développement. Un processus de dialogue et de recherche de consensus dans les régions est donc proposé afin d'offrir à toutes les personnes intéressées au développement de leur région un moyen de choisir les orientations sociales et économiques qui leur conviennent, en fonction des valeurs et des points forts de leurs régions respectives. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuiera ce processus et collaborera avec chacune des régions intéressées à y participer.

Le processus de planification est entamé directement au niveau régional et comprend diverses étapes de consultation auxquelles peuvent participer le milieu des affaires, les ouvriers, les municipalités, les organismes locaux, les citoyens, etc. En choisissant d'organiser une conférence économique, une région s'engage à un processus de délibération dont les résultats seront critiques pour son avenir socio-économique.

Cela faisant, la région se dit prête à planifier son avenir en étroite collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

L'exercice menant à une conférence économique vise à donner à une région un outil pour que les gens arrivent à un consensus sur les priorités de développement de leur région.

# CADRE GÉNÉRAL

**Vers l'an 2000,** la stragégie de développement économique pour le Nouveau-Brunswick, identifie les secteurs susceptibles de connaître un essor et une expansion au cours de la prochaine décennie. Les six grands objectifs de cette stratégie précisent les domaines que le gouvernement juge prioritaires en matière de développement économique. Ces objectifs définissent le cadre de la participation du gouvernement à l'exercice de consultation avec les régions. En identifiant ses axes de développement et ses orientations régionales, la région pourrait prendre en ligne de compte les grands principes décrits dans **Vers l'an 2000.** Ces grandes lignes pourraient servir à animer la discussion tout au long du processus.

Les grandes lignes de la stratégie, qui se résument comme suit, sont élaborées davantage dans le document **Vers l'an 2000.**

- Investir dans nos ressources humaines et miser sur leur adaptabilité aux transformations économiques.
- Promouvoir activement l'entrepreneuriat et le développement de la petite entreprise.
- Consolider notre infrastructure et créer un climat des plus favorables à l'investissement.
- Protéger et améliorer notre environnement et nos ressources naturelles.
- Viser l'équité dans nos efforts de développement économique régional.
- Reconnaître notre identité néo-brunswickoise particulière et la faire connaître à l'extérieur.

## TERRITOIRES

Les régions aux fins des conférences correspondront aux régions géographiques servies par les commissions de développement économique régional (commissions industrielles).

La flexibilité sera suffisamment grande pour permettre à deux régions de s'unir pour organiser un seul processus sur une région géographique plus vaste.

Si une région comporte une grande ville, le processus devrait se diviser en deux volets: urbain et rural. Cela permettra de présenter au gouvernement les résultats des deux exercices d'identification de priorités.

## DÉCLENCHEMENT DU PROCESSUS

Pour entamer le processus, la région fait part de son intérêt à la Société d'aménagement régional, qui affectera un agent pour assurer la liaison avec les promoteurs, expliquer davantage le processus et aider les promoteurs à faire démarrer la préparation.

Les étapes menant à une conférence peuvent varier d'une région à l'autre, mais les étapes suivantes peuvent servir de guide.

Les personnes ou organismes intéressés à organiser une conférence économique dans leur région devraient commencer par solliciter au niveau régional l'appui des municipalités, des dirigeants des divers secteurs (pêches, forêts, fabrication, etc.) ainsi que des députés de l'Assemblée législative.

Une fois qu'une confirmation d'intérêt est obtenue, une demande pour entamer le processus de planification d'une conférence est envoyée à:

*Directeur général adjoint, conférences économiques*
*Société d'aménagement régional*
*C.P. 428*
*Fredericton (N.-B.)*
*E3B 5R4*
*Téléphone: 453-2277*

Après réception de la demande officielle, un agent de la Société d'aménagement régional (SAR) sera disponible pour discuter du processus et aider au démarrage de la planification.

Les organisateurs devraient commencer par engager la participation et l'apport de divers groupes – municipalités, milieu des affaires, autres groupes d'intérêts, associations, universités et collèges, etc. – qui sauront aider à identifier les préoccupations de la région sur le plan du développement. Il n'y a pas de procédures fixes à suivre; chaque région peut établir le processus comme elle le juge bon, à l'intérieur du cadre général de ce document.

Certaines démarches de base s'imposent pour s'assurer que tous les participants sachent bien comment procéder et que tous les secteurs soient mis à contribution. Il est important d'établir un mécanisme qui amènera la région à identifier ses priorités et à se mettre d'accord sur celles-ci. Dans leur prise de décisions au sujet du processus qu'ils suivront, les organisateurs devraient tenir compte de la nécessité d'un comité de planification, de groupes de travail dans chaque secteur de l'économie et d'un exercice qui permettra d'établir les priorités de la région.

## Comité de planification

Pour lancer le processus menant à une conférence, il est essentiel de former un comité de planification qui soit actif et dynamique. Les membres du comité ont deux principales fonctions: d'une part, siéger au comité et prendre des décisions au sujet de la conférence; d'autre part, agir comme ambassadeurs du processus. Il appartiendra aux membres du comité de susciter l'intérêt de leurs collègues dans leurs secteurs respectifs et d'expliquer les décisions du comité de planification.

*a) Composition du comité de planification*

Le comité de planification peut comporter un représentant de chaque secteur d'activité économique ainsi que des divers organismes de la région. Afin d'assurer un apport maximal au comité et de veiller à ce que, aux yeux du public, le comité donne une chance égale à tout le monde, il est fortement suggéré que les secteurs et les organismes n'aient qu'un seul membre chacun au sein du comité. Le comité peut aussi comporter une représentation des municipalités et des districts de services locaux, choisie en fonction des différentes zones dans la région.

Le processus de la conférence offre l'occasion d'impliquer la population dans l'identification des priorités régionales. Si la région décide d'inviter les députés provinciaux/fédéraux à siéger au comité de planification, leur rôle devrait être limité à celui de membres non votants.

La représentation au comité pourrait être la suivante: 1) secteurs d'activité, 2) organismes, 3) municipalités et districts de services locaux, 4) agent ou agente de liaison de la SAR (personne-ressource) et 5) facultatif: députés provinciaux/fédéraux (membres non votants).

b) *Mandat du comité de planification*

Le comité devrait d'abord établir les étapes à suivre pour préparer une conférence dans sa région.

Le comité peut établir des sous-comités pour s'occuper des tâches générales de coordination ou pour refléter les volets distincts du processus en milieu rural et en milieu urbain.

Dès le début, le comité devrait aussi préparer une liste de critères pour la planification et la prise de décisions au cours du processus. Ces critères pourront guider les divers groupes de travail afin que les priorités s'inscrivent dans un cadre commun. Il est essentiel que tous comprennent dès le début quels sont les critères et le cadre de travail.

Une liste non exhaustive des critères que le comité peut établir pour la prise de décisions quant aux priorités est la suivante:

- impact sur l'emploi à long terme;
- faisabilité;
- contribution financière de la région; et
- rapport avec **Vers l'an 2000.**

Il est important que, dès le début, le comité de planification ait une idée claire de l'objectif de son processus et qu'il puisse en faire part aux autres (groupes de travail, public, etc.).

Le comité devrait aussi tenir compte de l'engagement du gouvernement provincial vis-à-vis du processus et concentrer le plus possible le dialogue sur les six éléments identifiés dans **Vers l'an 2000.**

Le comité a aussi comme mandat de préparer le calendrier du processus, de solliciter de l'appui (contributions financières ou en nature) et de s'occuper de la planification budgétaire et voir à la gestion des dépenses.

## Groupes de travail

Selon les mécanismes élaborés par le comité de planification, des groupes de travail peuvent être établis dans chaque secteur (tourisme, forêts, etc.). Ces groupes pourront examiner les stratégies existantes à l'échelle régionale et provinciale. Il leur appartient de déterminer si ces stratégies demeurent valables et, s'il y a lieu, de recommander des mises à jour ou de nouvelles recherches afin d'arriver à bien comprendre les besoins du secteur. Chaque groupe de travail devrait se pencher sur la situation actuelle de son secteur et l'orientation qu'il importe de donner dans l'avenir à ce secteur. Si le groupe constate la nécessité d'un projet pouvant contribuer à la stratégie du secteur, ce projet devrait être clairement délimité, en fonction des critères établis par le comité de planification.

Les groupes de travail sont un premier pas grâce auquel la région peut préciser l'orientation de son avenir. Chaque groupe doit parvenir à un consensus sur les priorités dans son domaine d'intérêt.

La région décide du nombre de groupes de travail.

Le délai accordé aux groupes de travail pour mener à terme leurs tâches pourra varier selon les groupes. Le comité de planification devrait accorder suffisamment de temps aux comités de travail pour qu'ils puissent achever leur analyse et leur recherche d'un consensus.

## Conférence économique régionale

Une fois que les groupes de travail ont identifié les axes de développement dans leurs secteurs respectifs, il faut ensuite passer à une perspective plus générale pour la région. Il ne suffit pas de planifier chacun de son côté. Il faut intégrer tous les secteurs pour arriver à une vue d'ensemble des priorités globales de la région.

L'examen des priorités de développement de chaque secteur et la recherche d'un consensus à l'échelle de la région sera l'objet d'une conférence économique régionale. Une région pourra décider que l'élaboration de priorités se fera par le comité de planification. Dans un cas comme dans l'autre, tous les groupes de travail, avant même de commencer à se réunir, devront savoir ce qui adviendra de leurs priorités à l'étape suivante.

Si c'est le comité de planification qui décide des priorités de la région, le processus sera plus rapide, mais moins de personnes participeront à la prise de décisions au nom de la région. Les priorités devraient être choisies en fonction de critères établis d'avance.

Si les priorités de la région sont décidées à une conférence, le processus prendra plus de temps. La population participera davantage au débat menant à une entente sur les priorités.

Si une conférence est tenue, il sera essentiel d'établir dès le début les modalités de vote par les délégués. Ces modalités de vote devraient se conformer à des critères établis d'avance.

# LE SUIVI

## Examen par le gouvernement

Une fois les priorités de la région établies, le comité de planification décidera du nombre de priorités à transmettre au gouvernement provincial. Les propositions seront ensuite envoyées à la Société d'aménagement régional.

La SAR coordonnera l'examen des dossiers par le gouvernement, en consultation avec divers ministères. Le personnel de la SAR demeurera en communication avec la région.

## Examen par le Cabinet

Le Cabinet examinera les priorités qui lui ont été transmises et il les étudiera de près. Bien que le gouvernement soit intéressé à répondre à tous les besoins de la région, il pourrait arriver que, pour des réalités financières, le gouvernement ne puisse pas accepter toutes les priorités. Les moyens financiers dont dispose le gouvernement demeureront un facteur important dans le processus de prise de décisions.

Les priorités de la région seront toutes examinées sur un pied d'égalité, une fois soumises au Cabinet, compte tenu du fait que les priorités auxquelles a abouti la recherche de consensus sont souhaitables et importantes pour la région.

Pour chacune des priorités, le Cabinet peut rendre une des décisions suivantes:

- fournir un soutien financier par l'entremise des programmes et services ordinaires du gouvernement;
- voir à un soutien par l'entremise des ententes sectorielles fédérales-provinciales déjà en place;
- chercher à obtenir un soutien en entamant des négociations en vue d'une entente fédérale-provinciale spéciale;
- fournir un soutien au niveau des politiques pour des initiatives à caractère non financier;
- ne fournir aucun soutien.

## Forum provincial-régional

Suite à l'étude des priorités régionales par le Cabinet provincial, un forum aura lieu dans la région.

Ce forum pourrait permettre à des membres du Cabinet et à des représentants de la région de s'asseoir ensemble, de discuter de la position du Cabinet et d'échanger des idées. Cette étape de la démarche donnera l'occasion de discuter des efforts de la région en matière de développement régional sur la place publique.

## Mise en oeuvre

La mise en oeuvre des résultats du dialogue gouvernement-région sera assurée par les ministères pertinents. La Société d'aménagement régional continuera d'assurer la liaison avec la région et fera le suivi de la mise en oeuvre.

# FINANCEMENT

Le gouvernement provincial appuiera les régions qui choisissent de jouer un rôle actif dans leur développement, en fournissant un soutien financier à l'étape de la planification. De plus le gouvernement provincial contribuera, dans la mesure du possible, à la mise en oeuvre des priorités régionales. Par ailleurs, une région qui décide de se lancer dans un tel processus d'autodétermination doit aussi assumer la responsabilité des conséquences financières de ses décisions.

## Contribution au processus de planification

Le gouvernement provincial fournira au comité de planification un tiers des coûts approuvés pour le processus de planification. D'autres sources de financement seront requis, parmis lesquelles on retrouve les municipalités, des particuliers ou des corporations, le gouvernement fédéral ou d'autres sources et les contributions en nature.

## Soutien financier des priorités régionales

Comme il a déjà été indiqué, les priorités de la région seront examinées par le Cabinet afin de déterminer quels fonds sont disponibles et quels services sont requis pour appuyer les efforts à l'échelle de la région. L'appui ultérieur visera surtout les initiatives s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de développement économique **Vers l'an 2000.** Cependant les projets d'infrastructure importants dans le domaine de la santé, de l'éducation, des transports et des services municipaux ne seront pas des projets que le gouvernement pourra appuyer par l'entremise du processus des conférences. Il s'agit là de services fondamentaux et essentiels pour toute la province. Le gouvernement est engagé à offrir ces services à travers la province et ce à l'intérieur des paramètres de ses plans actuels de mise en oeuvre.

Les efforts du gouvernement en vue de réaliser les priorités d'une région porteront surtout sur les initiatives qui auront un impact à long terme sur la région et qui n'occasionneront pas une contribution gouvernementale soutenue pour couvrir les frais de fonctionnement.

Il est prévu que le processus des conférences permettra non seulement d'identifier les objectifs en matière de développement mais pourrait aussi aboutir à la proposition de certains projets. Dans ce dernier cas, les promoteurs devront indiquer dans quelle mesure ils contribueront au projet et quels efforts ils ont déployés pour obtenir d'autres fonds.

Les conférences économiques régionales ne priveront pas les personnes et les compagnies du droit de soumettre directement une demande d'aide en vertu des programmes gouvernementaux en place.

CONFÉRENCES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES
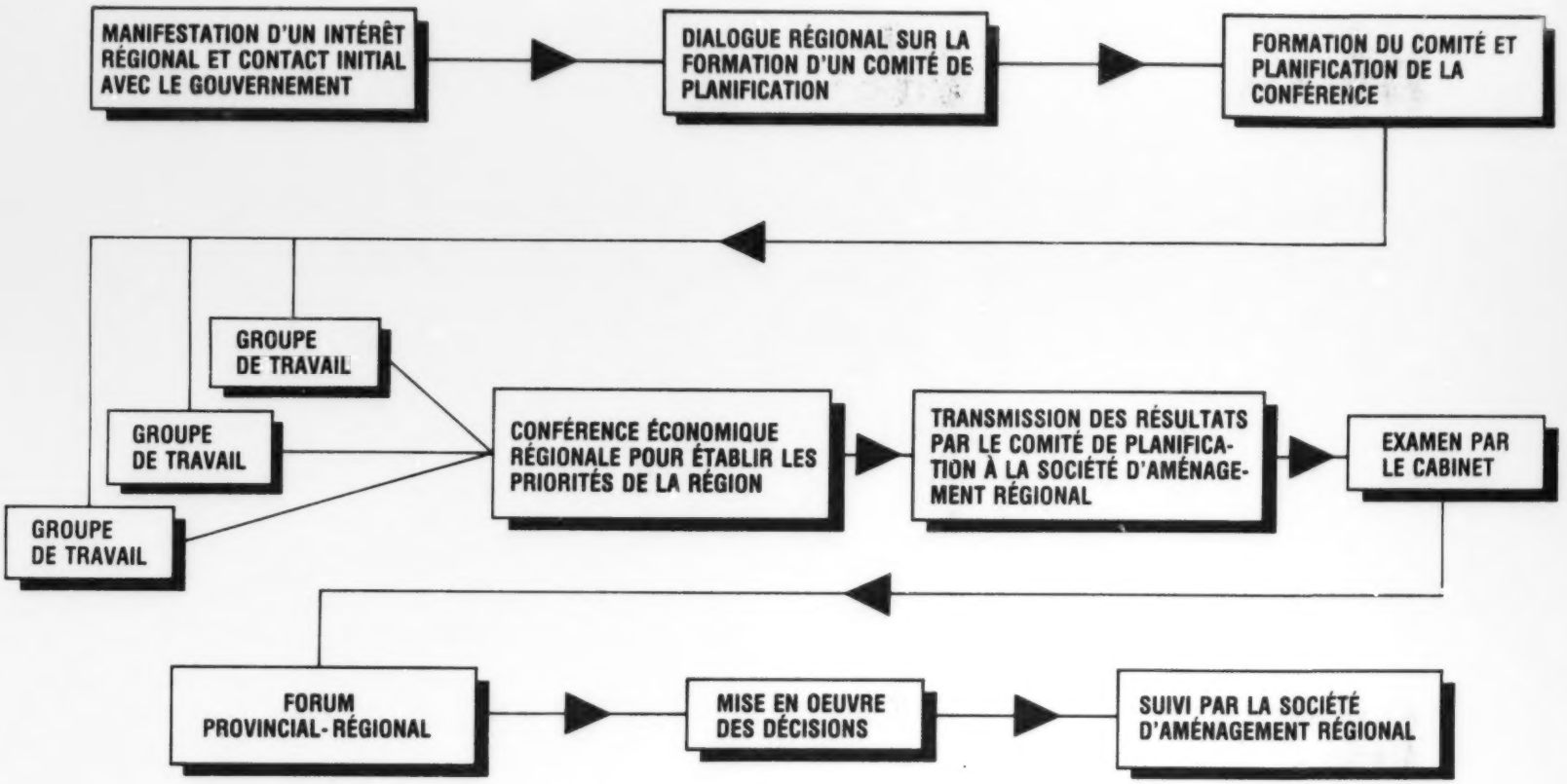
# ORGANIGRAMME